

L'essentiel du droit de l'intercommunalité pour la pratique notariale



Avec cette formation, nous vous proposons une approche concrète du droit de l'intercommunalité, centrée autour des particularités de cette matière pour votre pratique quotidienne (principes de spécialité et d'exclusivité, mise à disposition des biens, transferts en pleine propriété...) qui vous permettra d'accompagner en toute sécurité les projets immobiliers des structures intercommunales.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les particularités de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale
- Se familiariser avec le droit patrimonial de ces structures intercommunales
- Identifier les particularités de la matière afin d'établir les contrats des EPCI en toute sécurité



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Étude de cas
- Support visuel



FORMATEURS

Stéphanie TRINCAL et
Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne
●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Le fonctionnement
de « bases » des
communes



PLUS-VALUE

Permet d'acquérir une
expertise susceptible
d'être valorisée auprès
des EPCI et de leurs
membres



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

INTRODUCTION

- 30min · Présentation des différentes structures de coopération intercommunale
- Les principes de spécialité et d'exclusivité

1 QUI FAIT QUOI ?

- 1h · La répartition des compétences entre un EPCI et ses membres
- La répartition des compétences au sein de l'EPCI
- Le jeu des délégations
- Le régime des actes

2 LE RÉGIME DES BIENS MIS À DISPOSITION

- 2h · Les conditions et modalités de la mise à disposition
- Les pouvoirs de gestion de l'EPCI
- La fin de la mise à disposition

3 LE RÉGIME DES BIENS TRANSFÉRÉS EN PLEINE PROPRIÉTÉ

- 2h · Les conditions et modalités du transfert en propriété
- Les pouvoirs de gestion de l'EPCI
- La fin du transfert

4 CAS PRATIQUES

- 1h30 · Échange autour de cas pratiques permettant une mise en application immédiate des connaissances acquises